

ANNONCE A PUBLIER
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

PROCEDURE ADAPTEE

(Articles R2123-1^{1°} +4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

Journal d'annonces légales (JAL)

- **Les Affiches de Grenoble : legales@affiches.fr**

I. Acheteur

Ville de VIF

Monsieur Le Maire

Adresse : 5 Place de la Libération 38450 VIF

Téléphone : 04.76.73.50.99

E.mail : juridique@ville-vif.fr

L'acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur

II. Procédure de passation

Procédure adaptée (Articles R2123-1-1° + 4 +5 et R2131-12 du Code de la Commande Publique)

III. Objet du marché

Travaux de rénovation de la piscine municipale de Vif

IV. Calendrier d'exécution

Démarrage prévisionnel : **05/06/2024**

Durée : la durée des travaux ne pourra excéder **10 mois** (y compris période de préparation de chantier de 2 mois – neutralisation du mois d'août).

V. Allotissement

Les prestations seront alloties comme suit :

- Lot 01 : Terrassement, Gros œuvre, dallage et finitions
- Lot 02 : Bassin Inox revêtu
- Lot 03 : Traitement de l'eau

VI. Caractéristiques principales

La commune de VIF souhaite rénover sa piscine municipale. Le périmètre des travaux comprendra les deux bassins, l'ensemble des plages, les locaux techniques et leur équipement et les ouvrages de traitement d'eau associés.

VII. Variantes

Les variantes sont interdites.

VIII. Obtention du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_Inml7qc6FQ&v=1&selected=0

IX. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Voir RC.

X. Date limite de réception des offres

Le 26/04/2024 à 12h00

XI. Modalités de dépôt des offres

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

<https://www.achatpublic.com/>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le RC.

XII. Délai de validité des offres

90 jours

XIII. Critères de jugement des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Prix : 50 %
2. Valeur technique de l'offre : 35 %
3. Planning : 15 %

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées au RC.

XIV. Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

XV. Date d'envoi de l'avis à la publication

26/03/2024